



LETTRE OUVERTE à Mme la Présidente et aux élu.es du Conseil départemental du Finistère

Présentation

Nous sommes 40 professionnel.les réparti.es entre les équipes du service social de Prévention, de la Protection Maternelle et Infantile (PMI), de l'Aide Personnalisée à l'Autonomie (APA), du service en charge des mineurs confiés (ASE) et du service insertion-logement intervenant en Centre Ouest Bretagne finistérien.

Nos équipes pluridisciplinaires sont petites et sont donc à « seuil critique », dicit notre Direction, où toute absence a un fort impact. Or, il est habituel au Conseil départemental de ne pas remplacer les absences ou au mieux de les remplacer au bout de plusieurs mois, même lorsqu'elles sont prévues et annoncées au service longtemps avant.

Nous sommes confrontés depuis plusieurs années à la difficulté d'exercer notre mission de service public auprès des Finistériennes et Finistériens habitant sur les Communautés de Communes du Poher, de Haute Cornouaille et des Monts d'Arrée.

Introduction

Le principe de **l'égal accès au service public** pour tous quels que soient son lieu de vie, sa nationalité, sa situation professionnelle et personnelle partout sur le territoire permet d'affirmer que les services publics constituent un des éléments de la démocratie.

Au moment de la crise financière de 2008, les services publics ont été unanimement salués comme des amortisseurs de cette crise. Aujourd'hui, au moment où une **crise sociale** d'ampleur est portée dans l'espace public par le mouvement des « gilets jaunes », le Conseil départemental fait le choix de réduire les moyens de ses services d'action sociale.

Notre Direction nous parle contraintes budgétaires, nous répondons **choix budgétaires** : l'action sociale n'est pas prioritaire pour le Conseil départemental ?

Economies ? **La masse des dépassements d'heures de travail non rémunérées et non récupérées effectuées par des agents départementaux constitue une formidable économie pour le budget départemental.** Pourquoi ces dépassements d'heures ? En raison de la **charge de travail** bien trop lourde au regard des effectifs et le **non remplacement des absences** même longues.

Les **arrêts de travail** pour cause de maladie n'ont vraisemblablement jamais été si nombreux dans notre collectivité. Il est temps de s'interroger sur leurs causes et d'avoir à l'esprit que, selon l'Union nationale de prévention du suicide, **les personnes en contact avec les situations de vie difficiles sont les plus à risque en matière de suicide.**

Enfin, que dire de la **précarité vécue par nos collègues embauchées en CDD** et qui, quelques jours avant la fin de leur contrat en cours, ne savent pas si elles auront un nouveau contrat le mois suivant ? Et au bout de 24 mois de CDD, pas de poursuite possible alors que ces professionnelles connaissent très bien les fonctions, sont connues des familles et des enfants et que les besoins sont toujours là. De plus, chaque fin de contrat est synonyme de **déstabilisation du fonctionnement des équipes.**

APA (aide personnalisée à l'autonomie)

De manière récurrente, le traitement des dossiers accuse des retards, entraînant incompréhension, impatience, désarroi chez les personnes âgées et leurs familles ayant besoin d'aide au domicile.

En avril 2018, 90 dossiers se trouvaient en attente de traitement.

En mai 2018, le retard impactait 103 dossiers puisque les deux professionnelles titulaires en arrêt ont été remplacées par une seule contractuelle après plus de 2 mois de postes vides.

Aujourd'hui, la file des dossiers en attente est de 75. En effet, une des professionnelles a quitté le service fin novembre 2018 et n'est toujours pas remplacée et ne le sera pas pour raison budgétaire invoquée. Seul reste en poste un évaluateur-gireur à mi-temps pour couvrir les trois Communautés de Communes.

Le service APA en COB devrait compter 2,50 ETP et est donc actuellement réduit à 1,50 ETP = 1 instructeur et ½ évaluateur (soit moins 40 % de personnel).

Mais il est prévu que le poste d'instructeur actuellement basé à Châteauneuf parte définitivement sur Morlaix à partir de cet été, donc un poste en moins encore sur le C.O.B. Qu'en sera-t-il de l'accueil de proximité pour les dossiers APA ?

Le chef du service APA a quitté ses fonctions depuis octobre 2018 et n'est toujours pas remplacé ; le recrutement en externe a été lancé fin janvier 2019.

Permanences sociales

Nos trois Communautés de Communes d'intervention sont celles qui présentent les taux de pauvreté les plus élevés du Finistère : 17,8 % pour les Monts d'Arrée, 14,1 % pour la Haute Cornouaille et 13,2 % pour le Poher (la moyenne régionale est à 10,8 %).

Monts d'Arrée Communauté est l'EPCI la plus pauvre de Bretagne et, malgré cela, l'intégration **de 8 de ses communes (ex-EPCI du Yeun Elez) dans notre périmètre d'activité n'a pas fait l'objet d'un rééquilibrage des besoins en personnels lors de la réorganisation du service social en janvier 2017.** Le nombre d'assistantes sociales et d'éducatrices de prévention affectées à notre équipe est resté identique.

Face à cette carence de professionnelles, celles qui restent augmentent leur charge et leur temps de travail, bénévolement puisque les heures supplémentaires ne sont pas payées ! sans pouvoir pourtant répondre de manière satisfaisante aux usagers.

Ainsi, **les délais d'attente pour un rendez-vous auprès d'une assistante sociale restent de 3 à 6 semaines** sur nos trois Communautés de Communes, ce qui engendre une dégradation des situations, de la souffrance, de l'agressivité.... Le délai habituel pour rencontrer une assistante sociale dans les autres CDAS du département est plutôt d'une quinzaine de jours.

Qu'en est-il de **l'égalité d'accès aux services publics sur le Finistère ?** Dans nos communes rurales, nous constatons le départ de nos partenaires institutionnels : suppression des permanences CAF, CPAM, MSA, Trésor Public, Pôle Emploi...

Question : Vers qui les habitants peuvent-ils se tourner si le service public départemental n'est plus en capacité de remplir correctement ses missions de prévention et d'aide ?

Insertion

Le Garage Solidaire de Carhaix est en situation difficile et a un avenir incertain. Il n'y a plus d'orientation possible des bénéficiaires du RSA dans ce chantier d'insertion, ni de réparations ou d'achats de véhicules possibles pour des personnes bénéficiant de minima sociaux, sachant que **le manque de mobilité est un problème majeur en Centre Ouest Bretagne.** Sur notre territoire d'intervention, il ne reste que deux chantiers d'insertion en espaces verts (SMATAH et Etudes et Chantiers).

FUA (fonds unique d'aide)

Avec le nouveau dispositif d'aides financières installé au 1^{er} janvier 2018, les possibilités d'aides sont restreintes ; **les montants sont systématiquement baissés, voire même refusés.** De plus, une année d'écart entre deux demandes d'aides est imposée, sans déroger, même de quelques jours (refus d'une aide présentée le 6 février car la famille avait sollicité une aide le 26 février de l'année précédente).

Il n'y a pas de pondération de l'enveloppe financière en fonction des spécificités géographiques : manque de partenaires, de relais autres que le Service social départemental.

Nous n'avons plus la possibilité d'aider les personnes pour des dépenses de chauffage (bois/fuel), ce qui accentue la **précarité énergétique** déjà prégnante sur notre secteur (forte présence de l'habitat indigne, selon la Fondation Abbé Pierre).

La plupart des aides sont **conditionnées à la signature d'un contrat**, mais beaucoup de situations ne relèvent pas d'une contractualisation. Ainsi, faut-il un contrat entre le Service social départemental et l'usager pour boucler des fins de mois rendues difficiles par de trop faibles revenus ?

Nous faisons face à la souffrance des personnes et nos hiérarchies nous répondent économie et budget.

Pourtant, nous remarquons que la réorganisation de l'attribution des fonds d'aides en 2018 a permis une grande **économie de fonds : pour l'équipe du CDAS Carhaix-Châteauneuf, l'enveloppe annuelle pour accorder des aides ponctuelles au bénéfice des enfants (AMAE- allocation mensuelle d'aide à l'enfant) était de 23 000 € en 2017. Depuis la mise en place du FUA le 01/01/2018, ce sont seulement 3 110 € qui ont été versés en 2018 aux familles au titre des AMAE** à présent conditionnées à la signature d'un contrat (PPE- Projet pour l'enfant). Cette diminution des AMAE n'est pas compensée par le F.U.A.

Secrétariat - Accueil

La réorganisation de l'action sociale en janvier 2017 a vu la **disparition du poste de l'agent d'accueil** à l'Antenne du CDAS à Châteauneuf-du-Faou (agent devenu instructeur au service APA). Un agent contractuel a été embauché à partir de l'été 2017 et ne travaille qu'à mi-temps.

Néanmoins, l'antenne du CDAS n'est fermée qu'un jour par semaine car une promesse d'ouverture sur 4 jours par semaine a été faite aux élus locaux. Cet engagement d'élus à élus est tenu **au prix d'un engagement humain maltraitant : 2,5 ETP pour assurer l'accueil et le secrétariat sur les 2 sites du CDAS à Carhaix et de son Antenne à Châteauneuf distants de 20 km.**

En l'absence de personnel d'accueil, les autres professionnelles présentes à l'Antenne de Châteauneuf doivent quitter des entretiens pour accueillir des personnes qui sonnent à la porte du bâtiment. Faute de secrétariat, les travailleurs sociaux effectuent l'ensemble des tâches administratives, y-compris l'affranchissement du courrier par exemple.

De plus, le CDAS de Carhaix-Châteauneuf n'a jamais eu de secrétariat d'équipe ou secrétariat polyvalent, a contrario de bien d'autres CDAS.

Suivi des mineurs confiés

Une des 2 secrétaires s'est trouvée absente à partir de mai 2018 et n'a pas été remplacée. Sa collègue, employée de droit à 80 %, s'est trouvée seule en poste pendant 6 mois. Ici aussi **l'impact humain** n'est pas neutre puisque cette professionnelle s'est, elle aussi, trouvée à son tour en arrêt-maladie pendant 4 mois.

Prévention Enfance

Deux éducatrices titulaires interviennent sur un périmètre de 1048 km². Une troisième éducatrice est employée en CDD qui s'achève le 15 mars, **alors que nous avons besoin d'un 3^{ème} poste pérenne.** Chaque changement d'agent contractuel impacte la relation et le travail fait avec les familles et les enfants, est synonyme d'instabilité tant pour les usagers que pour les partenaires et nos professionnels.

Action médico-sociale et PMI-Protection maternelle et infantile

Une infirmière titulaire est absente du service depuis décembre 2017, ce qui équivaut à 66 % des effectifs infirmiers. L'infirmière contractuelle embauchée en août 2017 **comme « renfort » pour compenser le mauvais calibrage d'effectifs de janvier 2017** se trouve, de fait, devoir assurer le remplacement de la titulaire absente, mais sans bénéficier elle-même d'un « renfort ».

Les infirmières ne peuvent plus assurer les accompagnements auprès des personnes en situation de grande fragilité.

Deux puéricultrices seulement interviennent sur un secteur géographique de 1 200 km² (l'une des deux intervient aussi sur Landivisiau). A titre d'exemple, une puéricultrice a effectué 930 km sur un mois avec son véhicule pour des visites aux familles.

Le médecin de PMI est absent depuis novembre 2018 et sera de retour en fin d'année 2019 mais n'est pas remplacé. Les consultations d'enfants sont réduites à une fois par mois et assurées par un médecin d'une autre équipe.

Locaux et véhicules

Et tout cela dans les **bâtiments vétustes** du CDAS et de son Antenne, dans des locaux exigus, sonores, mal commodes, mal isolés... A titre d'exemple, la secrétaire chargée des dossiers Enfance travaille depuis septembre 2017 dans une pièce couloir donnant accès à d'autres bureaux.

Seulement six véhicules de service sont à disposition des 40 personnes de nos équipes pour couvrir un secteur d'intervention de 1048 km², avec visites aux domiciles des familles. De plus, notre territoire ne dispose, par exemple, d'aucun tribunal de proximité (les audiences auxquelles les professionnels assistent ou conduisent des usagers se passent à Brest ou à Quimper ou à Morlaix), ni d'aucune structure d'accueil pour les enfants confiés. Des agents peuvent effectuer **plus de 5 000 km et même plus de 13 000 km par an avec leur véhicule personnel**, dans le cadre professionnel.

Conclusion

L'accompagnement qualitatif ne peut plus être assuré par les différents professionnels des équipes.

Depuis de nombreux mois, nos équipes réalisent un service en mode dégradé, alors même qu'en Centre Ouest Bretagne **les indicateurs sociaux sont alarmants et la population soumise à de grandes fragilités sociales** (taux de pauvreté, foyers allocataires de la CAF, nombre de demandeurs d'emploi, difficultés de mobilité, isolement, vieillissement de population).

Dans son Projet départemental 2016-2021, le Conseil départemental revendique « un Finistère équilibré et équitable ». Ce n'est pas la réalité vécue et constatée en Centre Ouest Bretagne par des professionnels départementaux et par des Finistériens et Finistériennes qui ont besoin à un moment ou à un autre du service social et médico-social.

Nous nous inquiétons à présent de l'impact à venir de la ROP, nouvelle réorganisation annoncée des postes et des fonctions, sur nos équipes déjà très fragilisées et travaillant sur un territoire de plus de 1000 km² carencé en services publics. Les annonces parcellaires déjà faites quant à la spécialisation de certaines fonctions avec les actuels effectifs et à la centralisation des postes administratifs des services de l'APA et de la CLLE ne sont pas de nature à contrer la maltraitance en place.

Pour répondre aux besoins réels des habitants et pour que cesse la maltraitance des professionnels en Pays du Centre Ouest Bretagne, **nos équipes ont besoin au minimum de créations de postes :**

- 3 postes administratifs
- un.e assistant.e social.e,
- un.e éducateur/trice,
- un.e infirmier.e,
- un.e responsable de la prévention pour l'enfance,
- un demi-poste supplémentaire de Puéricultrice
- le remplacement rapide de l'évaluateur-gireur APA

Le 12 mars 2019

**Des agents des équipes sociales et médico-sociales de Carhaix et Châteauneuf
Pays du Centre Ouest Bretagne en Finistère**